

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modernisation et agrandissement de centre de tri des emballages ménagers de la communauté d'agglomération de La Rochelle, situé ZI de l'Aubépin sur la commune de Salles sur Mer en Charente Maritime.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

FOUNTAINÉ Jean-François

RCS / SIRET

2 4 1 7 0 0 4 3 4 0 0 0 2 0

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a)	Rubrique 2791 de la nomenclature ICPE : Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. Rubrique 2713 de la nomenclature ICPE : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation des métaux ou de déchets de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. Rubriques 2714, 2715, 1434, 1435, 2910 et 2930

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'un projet de coopération territoriale, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA), CYCLAD (syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Nord de la Charente-maritime) et le SIL (syndicat Inter-communautaire du Littoral, projettent la modernisation et l'agrandissement du centre de tri des emballages ménagers situé sur la commune de Salles-sur-Mer en Charente-Maritime, ce centre de tri aura une capacité de traitement de 52 000 tonnes par an, correspondant à une population prévisionnelle de 635 000 habitants en 2035.

Ce centre de tri sera exemplaire en terme de conception, de construction et d'intégration, réalisé dans le cadre d'une démarche de haute qualité environnementale.

4.2 Objectifs du projet

La modernisation et l'agrandissement du centre de tri actuel a pour objectif :

- La mutualisation des moyens techniques et humains pour l'ensemble des 3 collectivités du département (17).
- L'optimisation du tri des emballages ménagers.
- L'amélioration des performances de tri des emballages ménagers des habitants de la Charente-maritime.
- Assurer un tri et un stockage des emballages ménagers dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur.
- Sensibiliser l'ensemble de la population aux questions de respect de l'environnement et des consignes de tri des emballages ménagers.
- Le site sera en capacité de répondre à la saisonnalité de la Charente-Maritime lié au tourisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de modernisation de ce nouveau centre de tri sont prévus pour débuter en 2025, pour une mise en service industriel du site en 2026.

- Démontage du process actuel à l'intérieur des bâtiments d'exploitation.
- Décapage des terres et sous-couche sur les nouvelles parcelles (stockage pour réemploi des matériaux sur place).
- Terrassement des réseaux divers et des bassins.
- Terrassement des fondations des nouveaux bâtiments.
- Élévation de l'agrandissement du bâtiment.
- Terrassement des voiries et plateformes béton.
- Installation du nouveau process.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'un centre de tri des emballages en fonctionnement actuellement, lequel sera agrandi et modernisé afin de trier les emballages correspondant à une population de 635 000 habitants.

Ce nouveau projet va permettre de répondre à un besoin en terme de tri des déchets à l'échelle du département.

L'estimation des déchets apportés à l'horizon 2035 est de 52 000 tonnes / an. La réception des déchets se fera par un hall de réception fermé, à l'abri des intempéries, les véhicules devront respecter un sens de circulation à l'intérieur du site, et seront contrôlés par l'intermédiaire de 2 ponts bascules (entrée, sortie).

Le hall de réception sera séparé du Process de tri par une installation coupe feu répondant aux normes en vigueur.

Le bâtiment process accueillera un ensemble de machines permettant de trier les déchets par filière de recyclage lesquels seront conditionnés en bales de matière, stockés dans un bâtiment dédié.

L'ensemble du site sera doté d'un système de sécurité incendie adapté à la totalité du process de tri.

Le centre de tri fonctionnera du lundi au vendredi en 2 postes.

Les accès des employés et des PL seront dissociés afin de garantir une sécurité optimum.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déjà soumis à Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), et fera l'objet d'un porté à connaissance afin d'y intégrer les modifications apportées pas son extension et sa modernisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques			Valeur(s)
Destination :	Surfaces existantes réutilisées :	Surfaces créées :	Surfaces totales :
Bâtiment industriel :	4 440 m ²	4 460 m ²	8 900 m ²
Locaux Sociaux :	910 m ²	300 m ²	1 210 m ²
VRD :	4 419 m ²	7 320 m ²	11 739 m ²
Espaces verts :	7 320 m ²	4 400 m ²	11 720 m ²
Total :	17 089 m ²	16 480 m ²	33 569 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Salles-sur-Mer (1720)
ZI de L'Aubépin
Rue de l'éolienne

Coordonnées géographiques¹

Long. _1° 03' 92" _ Lat. 46° 12' 19" 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Salles-sur-Mer

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du centre de tri ne se situe pas sur une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type 1 854 - Salles-Angoulins et ZNIEFF de type 2 588 - Marais de Rochefort situées à environ 2.5 kms au sud ouest du centre de tri Altriane.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane n'est pas situé à proximité direct d'un parc national, naturels régional ou d'une réserve naturelle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane n'est pas situé à proximité directe d'une zone couverte par un plan d'exposition au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modernisation du centre de tri Altriane n'entraîne pas de construction de bâtiment visible depuis un bâtiment classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, un monument historique ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane n'est pas situé dans une zone humide. (voir note d'enjeux)

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le centre de tri Altriane n'est pas concerné par le PPRN de la commune de Salles-sur-Mer.</p> <p>Pas concerné par un PPRT</p> <p>Le PPRN de la commune de Salles-sur-Mer est approuvé depuis le 22/07/2019</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le centre de tri Altriane n'est pas situé sur un site ou des sols pollués.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le centre de tri Altriane se situe dans la zone de répartition des eaux du bassin des canaux curé, de Villedoux et de Marans à La Rochelle.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le centre de tri Altriane n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le centre de tri Altriane n'est pas situé à proximité directe d'un site inscrit.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le centre de tri Altriane n'est pas situé à proximité directe d'un site classé NATURA 2000.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le centre de tri Altriane n'est pas situé à proximité directe d'un site classé.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct d'eau dans le milieu n'est réalisé. Le Process du centre de tri n'utilise pas d'eau, la seule consommation d'eau du site concerne les locaux sociaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas de nature à engendrer des drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées dans le cadre de la modernisation du centre de tri ne nécessitent pas de déblayage particulier de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des dalles bétons sont nécessaires ainsi que l'apport de remblais sains.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite une intégration de 2 nouvelles parcelles en zonage agricole sans enjeux écologiques connus (voir note d'enjeux), pouvant impliquer une destruction de la flore locale et une perturbation de la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification n'a pas d'impact direct ou indirect temporaire ou permanent sur l'environnement et en particulier sur les sites et paysages.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications projetées seront limitées à la réalisation de voiries de retournement sur les espaces actuellement agricoles représentant une surface de 2660 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane est concerné par les risques technologiques, de type incendie, un système dédié de détection et de lutte contre l'incendie sera mis en œuvre.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane est situé dans une zone de sismicité classée 3/5.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les déchets dangereux (DDS, DASRI,...) sont stockés dans des locaux spécifiques équipés de rétentions adaptées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane engendre des déplacements de véhicules poids lourds de type BOM (Benches Ordures Ménagères) pour le transport des déchets collectés chez les particuliers, ainsi que des véhicules de type semi-remorque pour le transport des balles de matières vers les différents exutoires. Dans la cadre de la modernisation il est envisagée un trafic supplémentaire d'environ 12 camions par jour lié au flux d'emballages du SIL, le flux CDA et CYCLAD étant déjà trié sur site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les chargements et déplacements des véhicules transporteurs de déchets sont source de bruits. Toutefois, le projet est suffisamment éloigné de zones résidentielles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les déchets apportés sur le centre de tri Altriane sont des déchets d'emballages ménagers, stockés à l'intérieur du bâtiment. Le projet est suffisamment éloigné des zones résidentielles environ 600m</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le centre de tri Altriane est actuellement équipé d'un système de captation et de traitement des poussières, dans la cadre de sa modernisation il est prévu de compléter et d'améliorer ce dispositif à l'ensemble du Process.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux usées seront dirigées vers le réseau Public de la CDA jusqu'à la station de traitement la plus proche. Les eaux pluviales de ruissellement seront captées et dirigées vers des bassins d'infiltration après décantation et passage dans un déboureur / déhuileur. Les eaux d'extinction incendie seront dirigées vers un bassin et analysées avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Aucun rejet direct d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet tri les déchets réceptionnés, pour les évacuer mais ne génère pas de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre de tri Altriane est situé dans une zone d'activité à vocation industrielle. Le projet se situe en Zone UX du PLUI où l'on retrouve des activités industrielles, mais également des entreprises de BTP, des commerces de gros et de services.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projet connu ou existant en dehors du centre de tri Altriane présent sur cette zone d'activité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet inclut plusieurs mesures de réduction :

- Création de lisières arborées en prolongation de celles existantes afin de permettre une continuité de la trame verte présente sur le site actuellement.
- Mise en œuvre de matériaux de construction reconnus et certifiés pour limiter les impacts sur l'environnement.
- Mise sous bâtiment de l'ensemble du Process afin de limiter les nuisances liés au Process.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A partir de nos éléments recueillis et synthétisés dans la note d'enjeux écologiques, il ne ressort pas d'enjeux habitat humide, Trame Verte et bleue et naturaliste sur le 2 parcelles concernées par l'extension du centre de tri.
A ce titre le projet peut donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note d'enjeux Écologiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PERIGNY

le,

15 NOV. 2022

Signature

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Délégué en charge de
la Prévention, la Collecte et
la Valorisation des déchets

Alain DRAPEAU

